

**BAIN DE BRETAGNE Les Sentes  
(Ille-et-Vilaine)**

**Projet de construction d'un bureau d'accueil-atelier  
pour le Syndicat des Eaux du Pays de BAIN**

**Sondages complémentaires**

A la demande du Syndicat des Eaux du Pays de BAIN de BRETAGNE, le Service Régional de l'Archéologie a réalisé des sondages complémentaires dans la parcelle section AH n°147 de la commune de BAIN DE BRETAGNE où les vestiges archéologiques avaient été mis en évidence lors des sondages réalisés en 1991 pendant les travaux de terrassements préalables à la construction du Super U (LEROUX G., 1992).

Ces sondages et un décapage avaient démontré l'existence d'un petit bâtiment carré d'environ 5 mètres de côté et d'un réseau complexe de petits fossés. Cet ensemble, certes très arasé, avait été identifié comme un petit temple gallo-romain, lié à la présence de la villa fouillée par G. LEROUX dans les parcelles adjacentes (section WC n°2, 4, 13 et 14).

Aucun aménagement susceptible de porter atteinte aux vestiges n'étant programmé dans la parcelle n° 147, il avait été décidé d'un commun accord entre le Service Régional de l'Archéologie et la Mairie de BAIN, de procéder au rebouchage du terrain, sans fouille.

En Août 1993, l'existence d'un projet de construction d'un bâtiment d'accueil-atelier a été portée à la connaissance du Service Régional de l'Archéologie, puis le projet lui-même a été soumis à son avis en octobre 1993. Dans ces deux cas, l'existence de l'application du décret n°86-192 relatif à la prise en compte du patrimoine dans certaines procédures d'urbanisme a été rappelé.

Une incertitude demeurant sur l'impact que pouvaient présenter les travaux prévus sur les vestiges a amené le Service régional de l'Archéologie à proposer au Syndicat intercommunal de réaliser des sondages complémentaires à l'aide d'un tracto-pelle mis à disposition par la commune de BAIN.

Quatre tranchées ont été effectuées en dehors du périmètre déjà bien connu par le décapage de 1991. Seul un fossé, déjà repéré en 1991, a été mis au jour dans la tranchée D. L'absence de mobilier, mis à part de très nombreux charbons de bois, ne permet de conclure ni sur sa datation ni sur sa fonction. L'absence de fragments de tuiles gallo-romaines plaiderait cependant en faveur d'une datation plus ancienne.

Il a été de nouveau noté l'extrême arasement de la partie nord de la parcelle et une absence très vraisemblable de tout vestige conservé dans le reste de la parcelle en dehors de ceux mis au jour en 1991.

En conclusion, étant donné le faible intérêt présenté par le fossé mis au jour dans la tranchée D, les seuls vestiges méritant une intervention archéologique ou une protection spécifique restent ceux qui étaient déjà connus. Un périmètre devant être exempt de tout

travaux de terrassement, y compris le décapage de la terre végétale, est donc institué à leur emplacement (cf. plan ci-joint).

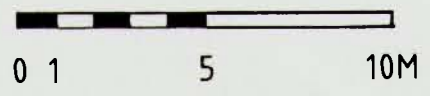
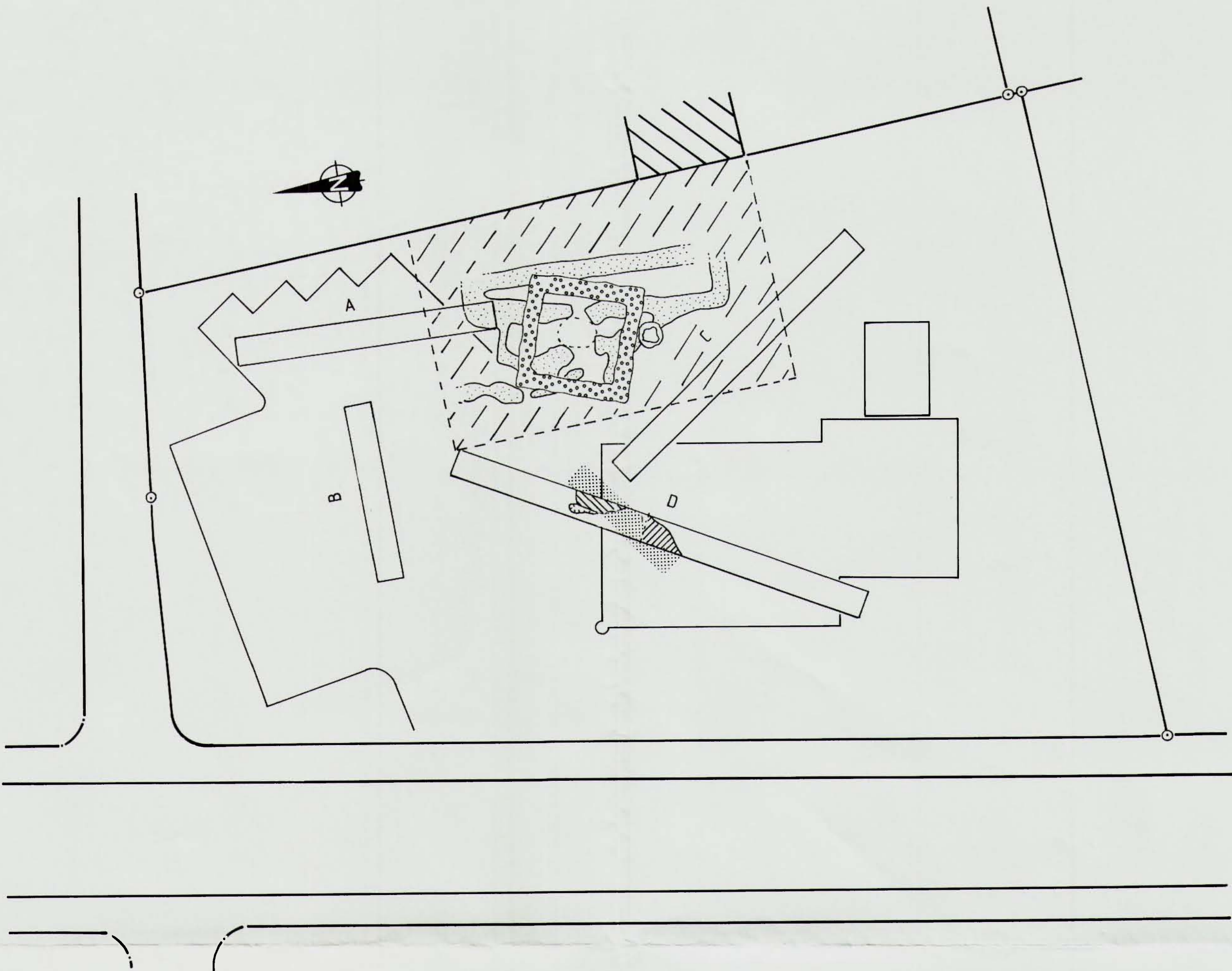
Ceci implique donc que le projet de parking devra être modifié, puisqu'il s'étend sur cette zone où demeurent les contraintes liées à l'application du décret n°86-192 relatif à la prise en compte du patrimoine archéologique dans certaines procédures d'urbanisme.

Anne VILLARD, Conservateur  
Jean-Pierre BARDEL, Technicien  
Service Régional de l'Archéologie

#### BIBLIOGRAPHIE :

LEROUX Gilles, 1992 : La fouille du site préhistorique, protohistorique et antique des Sentes à BAIN DE BRETAGNE (Ille-et-Vilaine) ; fouille de sauvetage urgent (octobre 1991-janvier 1992).  
Rapport de sauvetage urgent.





# BAIN DE BRETAGNE - Les Sentes

Projet de construction du bureau d'accueil-atelier  
SYNDICAT DES EAUX DU PAYS DE BAIN

## Sondages archéologiques (A-D) (avril-mai 1994)

//// : sondage dans le fossé

//// : sondage de 1991 dans le fossé

..... : tracé présumé du fossé

∠ ∠ : périmètre archéologique sensible (application  
du décret n°86-192 du 5 février 1986)